



A/ BIG DATA

Notion qui regroupe l'ensemble des données numériques produites par l'utilisation de nouvelles technologies. le Big Data comprend donc les données d'entreprise (courriels, documents, bases de données, historiques de processeurs métiers, etc.), les contenus publiés en ligne (images, vidéos, sons, textes), les transactions d'e-commerce, les données transmises par les objets connectés (étiquettes électroniques, compteurs intelligents, smartphones, etc...), les données de géolocalisation, les échanges sur les réseaux sociaux, etc.



I. Vulgarisations et clarifications sémantiques

Il ne se passe plus un jour sans que les thématiques d'innovations médicales et de santé digitales soient abordées de façon détaillée dans les quotidiens d'actualité, émissions télévisées ou radiophoniques camerounaises.

L'absence de législation rend malaisée la compréhension de concept de base.

La plupart des définitions reprises ci-après émergent des dispositions légales françaises et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



B/ CLOUD

Le terme « cloud » est une forme abrégée de « cloud computing » c'est un ensemble de serveurs permettant à l'utilisateur d'accéder à distance aux données qu'il y a stockées à l'aide d'une connexion internet sécurisée.

C/ Données de santé

Ce sont des données relatives à la santé physique ou mentale, passées, présentes ou futures, d'une personne physique (y compris la prestation de services de soins de santé) qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne. Les données de santé constituent ainsi des données à caractère personnel.

D/ Entrepôt de données

Base de données qui permet de stocker et de mettre à disposition un volume important des données de santé. Ces données sont exclusivement destinées à des fins d'études, de recherches et d'évaluation dans le domaine de la santé.

BRUXELLES

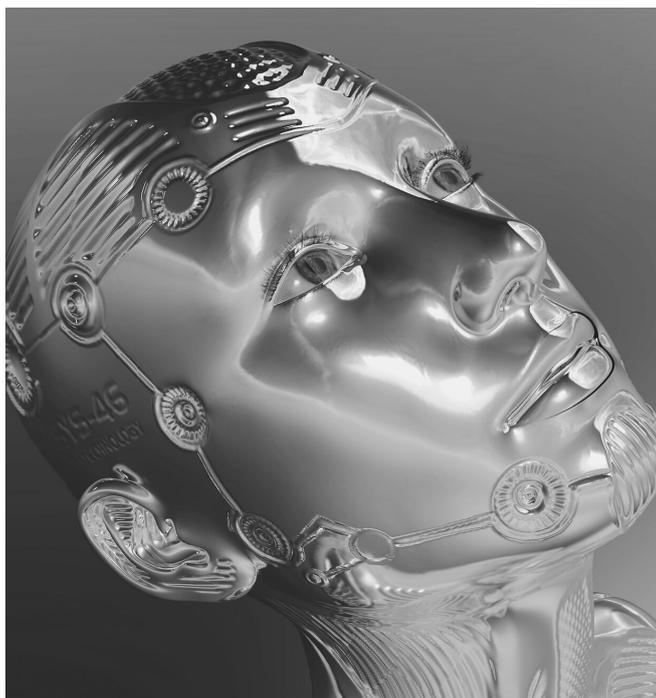
Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +32483/70.22.04
E-mail : brussels@texlau.com

LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65
E-mail : lille@texlau.com

DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso
BP 2991 Douala
Tél : +237 233 43 87 23
Gsm : +237 6 56 29 29 00
E-mail : douala@texlau.com



G/ E-SANTE

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la santé et des domaines liés au soin, incluant les services de soins, la surveillance de l'état de santé, la documentation en santé, l'éducation à la santé, la connaissance ainsi que la recherche ».

H/ M-SANTE ou MOBILE HEALTH

La m-santé est définie par l'OMS (2009) comme « les pratiques médicales et de santé publique reposant sur des dispositifs mobiles tels que les téléphones portables, systèmes de surveillance des patients, assistants numériques personnels et autres appareils sans fil ».

Cette notion vise essentiellement les objets connectés et des applications dédiées au suivi de l'état de santé de leur utilisateur.

E/TELEMEDECINE

la télémédecine est définie par la législation française comme « les actes médicaux réalisés à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication ». La télémédecine regroupe cinq actes :

- la **téléconsultation** : un professionnel médical fournit une consultation à distance à un patient;
- la **téléexpertise**: un professionnel médical sollicite à distance l'avis d'un ou plusieurs professionnels médicaux;
- la **télesurveillance médicale**: un professionnel médical interprète à distance des données recueillies sur le lieu d'habitation du patient;
- la **téléassistance médicale**: un professionnel médical assiste à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte;

F/ TELESANTE

La télésanté désigne« le management et le support à la santé au niveau national et international, par des communications interactives sonores, visuelles et de données. Ceci inclut les prestations de soins de santé de base, les consultations, l'accès aux centres et aux dépôts des connaissances, la gestion des établissements de santé, la formation de base, la formation continue, la recherche, la surveillance des maladies et la gestion des urgences»

La télésanté va bien au-delà de la télémédecine puisqu'elle "couvre, outre le domaine médical, le secteur médico-social".



I/TELESOIN

Cette notion vise "une forme de pratique de soins à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication".

Le télésoin est l'équivalent de la télémédecine à cette différence qu'il est réalisé par des professionnels de santé qui ne sont pas des professionnels médicaux, i.e. pharmaciens ou auxiliaires médicaux.

BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +32483/70.22.04
E-mail : brussels@texlau.com

LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65
E-mail : lille@texlau.com

DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso
BP 2991 Douala
Tél . : +237 233 43 87 23
Gsm : +237 6 56 29 00
E-mail : douala@texlau.com

INNOVATION TECHNOLOGIQUE EN MATIERE MEDICALE : ETAT ET PERSPECTIVES EN DROIT CAMEROUNAIS.

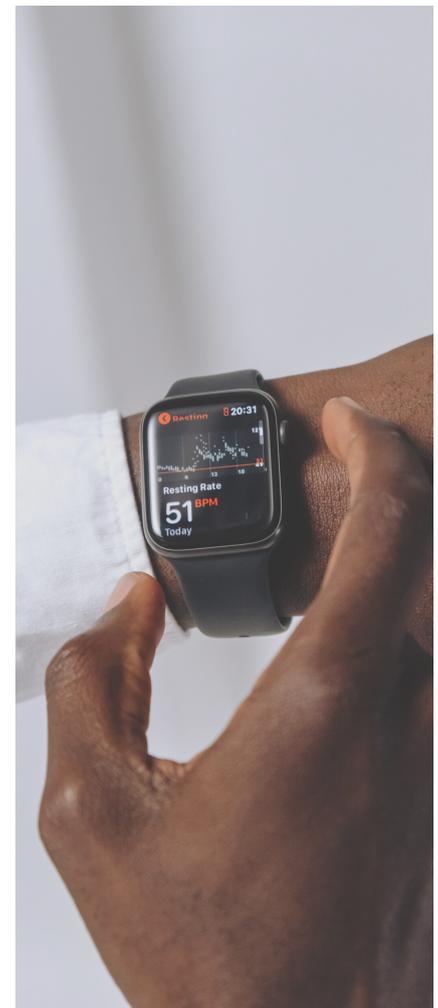
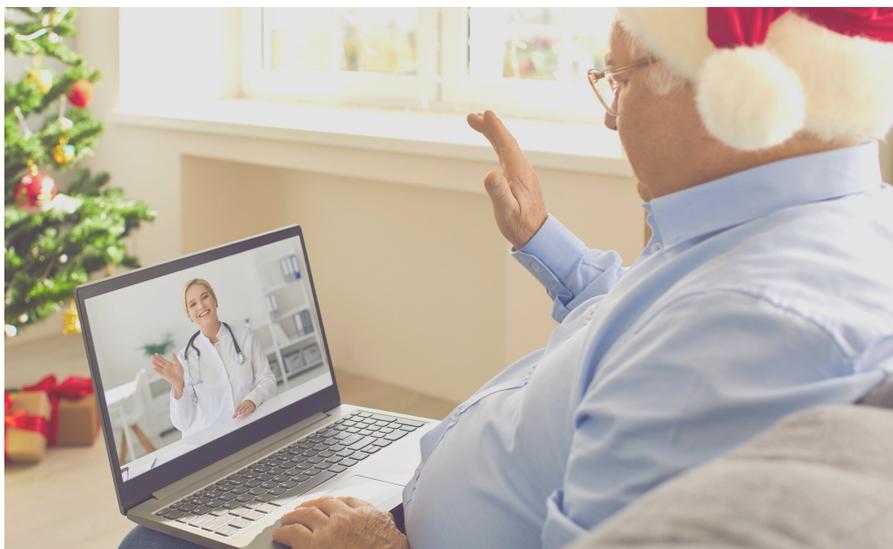
Des vellétés législatives aux premières initiatives sectorielles

Les politiques publiques en matière de santé en l'occurrence, la stratégie sectorielle de santé (2016-2027) élaborée par le Ministère de la Santé publique, adresse l'automatisation des procédures de gestion administrative et le renforcement du dispositif informatique dans les structures sanitaires. Ce document fixe le cap des principales orientations en matière de santé, et constitue en outre un levier fondamental de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour le développement du secteur santé.

Le plan stratégique de développement de l'économie numérique « Cameroun 2020 » élaboré en 2016, dont la vision est de faire du Cameroun un pays numérique en 2020, met un point d'honneur sur la transformation du secteur de la santé. En effet, l'axe stratégique 1.3 de ce plan a identifié entre autres activités prioritaires, la mise en place d'un système national intégré de gestion des hôpitaux et d'une plateforme de télémédecine au Cameroun.

Un comité technique de télémédecine placé sous l'autorité du Ministère en charge de la Santé Publique a été mis sur pied avec pour mission, l'élaboration de la politique nationale de la télémédecine et de la définition du cadre institutionnel de son développement. L'élaboration en cours d'un plan stratégique de santé numérique 2020-2024 définirait les orientations stratégiques pour l'utilisation des TIC dans le secteur de la santé.

Ce plan stratégique ambitionne de contribuer de manière significative à bâtir un système de santé moderne et capable à moyen terme premièrement, de répondre aux besoins de santé de la population et d'améliorer aussi bien la transformation numérique de l'administration et des entreprises que les conditions de vie des citoyens en leur garantissant un accès à des meilleurs soins de santé.



Un comité technique de télémédecine placé sous l'autorité du Ministère en charge de la Santé Publique a été mis sur pied avec pour mission, l'élaboration de la politique nationale de la télémédecine et de la définition du cadre institutionnel de son développement.

BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +32483/70.22.04
E-mail : brussels@lexlau.com

LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65
E-mail : lille@lexlau.com

DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso
BP 2991 Douala
Tél : +237 233 43 87 23
Gsm : +237 6 56 29 29 00
E-mail : douala@lexlau.com

Quelques outils et applications TIC déployés dans les hôpitaux publics de Yaoundé

- **Système d'information radiologique (SIR)** : outil de gestion des services d'imagerie médicale, intégrant pour certains hôpitaux, la gestion des prises de rendez-vous, des protocoles d'acquisition, des cotations, des comptes rendus, de la facturation, des statistiques, de la radioprotection ainsi que des dispositifs de partage des informations entre les radiologues, les prescripteurs et les patients. Ce système intègre le système d'archivage et de transmission d'images (PACS) qui est un système permettant de gérer les images médicales grâce à des fonctions d'archivage.
- **Dossiers médicaux électroniques (DME)** : le dossier électronique du patient est un dossier virtuel accessible en ligne qui centralise les données médicales du patient. Il vise à améliorer la qualité de la prise en charge médicale et des processus thérapeutiques, à augmenter la sécurité des patients, à accroître l'efficacité du système de santé ainsi qu'à encourager le développement des compétences des patients en matière de santé.



**EQUITY
CREATIVITY
RESULTS**

CONCLUSION

Ce bref aperçu de l'état des lieux de l'évolution de la transformation numérique du secteur de la santé au Cameroun nous révèle qu'un effort considérable est fait par les pouvoirs publics au travers de l'adoption des outils et applications TIC dans les hôpitaux publics, de même à travers l'adoption en 2020, d'un plan stratégique de santé numérique 2020-2024.

Néanmoins, force est de constater que la législation camerounaise apparaît fortement lacunaire pour encadrer les nombreuses questions et problématiques juridiques pouvant émerger de technologies de plus en plus prégnantes, intelligentes et autonomes.

Au rang des questions et problématiques juridiques:

- *la remise en adéquation légale des concepts majeurs et traditionnels (actes médicaux, dispositifs médicaux, etc);*
- *l'encadrement du traitement (collecte, utilisation, hébergement et conservation) des données de santé;*
- *la garantie de la sécurité et de la performance des logiciels, objets connectés et autres applications, qu'ils soient ou non dispositifs médicaux à travers l'obtention d'un marquage communautaire, régional ou une certification nationale;*
- *Les droits et obligations des patients et prestataires de santé digitale;*
- *la responsabilité des acteurs (concepteur, exploitant, utilisateur) des technologies algorithmiques dotées ou non d'intelligence artificielle;*
- *les obligations légales incombant aux acteurs des technologies algorithmiques dotées ou non d'intelligence artificielle;*
- *les conditions de validité et le contenu minimal des contrats de prestations médicales numériques.*

La réglementation à venir devra ainsi prévoir un champ sémantique définissant les concepts essentiels liés à la santé numérique, ouvrir au besoin des catégories et classifications juridiques, établir des normes impératives, voire d'ordre public, lesquelles normes devront, pour en assurer l'efficacité, être assorties de mécanismes d'injonction, d'autorisation, de prohibition, de sanctions et d'organes de contrôles.

BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +32483/70.22.04
E-mail : brussels@lexlau.com

LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65
E-mail : lille@lexlau.com

DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso
BP 2991 Douala
Tél : +237 233 43 87 23
Gsm : +237 6 56 29 29 00
E-mail : douala@lexlau.com

EQUITY CREATIVITY RESULTS



Charles Epée Diboue
Founder & Managing Partner
cepee@lexlau.com

BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +32483/70.22.04
E-mail : brussels@lexlau.com

LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65
E-mail : lille@lexlau.com

DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso
BP 2991 Douala
Tél : +237 233 43 87 23
Gsm : +237 6 56 29 29 00
E-mail : douala@lexlau.com